



DEFINITOIRE GENERAL DES CARMES DECHAUX  
Corso d'Italia, 38  
00198 Roma – Italia

## CARTE DES PRÉSENCES DE L'ORDRE Programme de travail du Définitoire Général

Rome, le 17 septembre 2023

Le Définitoire Général, après avoir réfléchi sur la situation actuelle et l'histoire récente des circonscriptions de l'Ordre, considère opportun de procéder à une restructuration globale. Celle-ci permettrait de répondre de façon plus adéquate aux circonstances et aux besoins du présent et de l'avenir.

Le projet de réorganisation des circonscriptions a été examiné lors des derniers Chapitres Provinciaux, puis présenté au Définitoire Extraordinaire de Lisieux (28 août-2 septembre 2023), où il a recueilli un large consensus. Le Définitoire Général a donc préparé une première mouture concrète afin de pouvoir dresser une nouvelle carte des circonscriptions.

Ce projet est aujourd'hui présenté à l'Ordre et nous vous demandons de le faire étudier par les Supérieurs des circonscriptions, par leurs Conseils, par les Conférences de Provinciaux et par tous les frères. Le Définitoire Général, en dialogue avec les circonscriptions, prendra les décisions qui relèvent de sa compétence (*Constitutions* 145) et veillera à ce que le processus se déroule dans les meilleures conditions.

### Critères

Voici quelques-uns des principaux critères à prendre en compte :

1. Il est avant tout nécessaire de cultiver un sentiment d'appartenance à l'ensemble de la famille du Carmel thérésien et de penser au bien de l'Ordre.
2. Nous sommes invités à avoir un véritable esprit de collaboration et d'acceptation mutuelle de nos frères. Nous devons être ouverts à la diversité des cultures et des peuples, ainsi que la vivre dans l'Ordre comme une richesse.
3. Il faut encourager l'existence de Provinces, ayant un nombre suffisant de religieux et une véritable autonomie de vie (*Constitutions* 146).
4. Il faut dès à présent promouvoir au sein de l'Ordre la collaboration dans le domaine de la formation initiale ainsi que dans d'autres domaines.
5. Les communautés doivent avoir un nombre suffisant de frères (c'est-à-dire un minimum de trois par communauté et de quatre pour les communautés de formation).
6. Les circonscriptions appelées à établir des liens entre elles doivent dans un premier temps, et dans la mesure du possible, effectuer un travail de restructuration interne.
7. En regroupant plusieurs circonscriptions, il est bon d'encourager l'échange de frères entre les différentes régions. Un religieux doit toujours être disponible pour changer de communauté en fonction des besoins de sa circonscription et de l'Ordre.

## Proposition de restructuration par région

### *Amérique latine*

Il convient de s'orienter vers la création de trois nouvelles Provinces : Amérique latine du Nord (Amérique centrale, Caraïbes, Venezuela), Amérique du Sud (Pérou, Équateur, Bolivie), Amérique du Cône Sud (Brésil du Sud, Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay).

Les Provinces actuelles du Mexique, de la Colombie et du Brésil Sud-Est peuvent être maintenues, dans le but d'accroître la collaboration avec d'autres circonscriptions.

### *Amérique du Nord*

Les trois circonscriptions des États-Unis sont invitées à poursuivre le chemin de collaboration déjà entamé, notamment pour la formation initiale. La Semi-Province d'Oklahoma pourrait devenir le Vicariat régional de l'une des Provinces voisines.

### *Europe*

Les Provinces Ibérique, de Navarre et du Portugal ont déjà une longue histoire de collaboration à travers la Conférence Ibérique des Provinciaux. Il serait bon de continuer à étudier l'opportunité d'une future union des trois Provinces.

En Italie, l'objectif final est l'unification de l'ensemble du territoire. Les premières étapes pourraient être les suivantes : unir la Lombardie à la Province de Venise (peut-être sous la forme d'un Vicariat) et la Sicile à Gênes, entamer des dialogues entre l'Italie centrale et Naples avec Gênes et/ou Venise ... Il serait bon dès à présent que la formation initiale se fasse en commun.

Malte pourrait devenir le Vicariat d'une des Provinces italiennes.

Les deux Provinces de France sont appelées à collaborer davantage sur des projets concrets et à s'orienter vers une future union.

Les Flandres pourraient approfondir leurs relations avec la Province anglo-irlandaise, en envisageant la possibilité de devenir un Vicariat régional.

La Croatie, l'Allemagne et l'Autriche devront explorer les diverses modalités de collaboration et de réorganisation.

Cracovie et Varsovie peuvent conserver leur configuration actuelle, avec les territoires qu'elles possèdent dans d'autres pays, bien qu'elles soient invitées à se développer leur collaboration pour ce qui est de la formation initiale.

La Hongrie pourrait être associée de manière plus stable à la Province de Venise, avec laquelle elle a déjà entamé un partenariat.

La République Tchèque pourrait s'unir à l'une des Provinces polonaises dans le futur.

### *Moyen-Orient*

La création d'une Province du Moyen-Orient n'est pas à exclure, même si pour l'instant cela semble prématuré. Toutefois, dès à présent, il serait possible et bon de promouvoir la coopération régionale pour la formation initiale.

### *Inde*

Les sept Provinces actuelles de l'Inde peuvent être maintenues dans leur configuration actuelle. Certaines de leurs délégations et missions provinciales pourraient s'orienter vers le statut de Vicariat régional.

*Asie Orientale*

La collaboration entre les circonscriptions de la région, déjà en cours, doit se développer, surtout pour la formation initiale.

L'Australie pourrait devenir le Vicariat régional des Philippines.

Le Japon pourrait être rattaché à l'Indonésie.

Singapour-Thaïlande-Malaisie pourrait être rattachée à la Corée ou à l'Indonésie.

Les Provinces de Corée et des Philippines sont invitées à collaborer avec les autres circonscriptions de la région.

*Afrique et Madagascar*

Dans la zone anglophone, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda-Burundi d'une part, et la Tanzanie, le Malawi, la Zambie et l'Afrique du Sud d'autre part, pourraient s'unir et progresser vers une future union. Le Nigéria et le Ghana peuvent continuer en tant que vicariat régional.

Dans la zone francophone, les Commissariats du Congo et de Madagascar sont maintenus, avec la possibilité de devenir des Provinces lorsque les conditions seront réunies. L'Afrique de l'Ouest et le Sénégal pourraient collaborer et penser à un lien, de même le Cameroun et la République centrafricaine.

L'une des priorités de toutes les circonscriptions doit être la collaboration pour la formation initiale. Il faut envisager dès que possible la création ou le rétablissement de centres de formation interprovinciaux, en tenant compte de l'expérience passée.